AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1307
FR0000060121-FS0410

20 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAINT JEAN GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 avril 2020, complété par un courrier reçu le 20 avril, M. Laurent Deltour a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 avril 2020, le seuil de 5% du capital de la société SAINT JEAN GROUPE[1] et détenir 169 700 actions SAINT JEAN GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 2,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SAINT JEAN GROUPE hors marché.

[1] Anciennement dénommée SABETON.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 355 677 actions représentant 5 755 953 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.